



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire Paola Hawa;
Madame la conseillère Dana Chevalier;
Messieurs les conseillers Ryan Young (arrivé à 19 h 01), Tom Broad et Denis Gignac;

Messieurs les conseillers Francis Juneau et Yvan Labelle sont absents.

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Le trésorier, Monsieur Michael Finnerty.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-387-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 12 décembre 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

12-388-18 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-387-18 Ouverture de la séance

12-388-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**3. Finances**

12-389-18 Adoption du budget pour l'année 2019

4. Dépôt de documents**5. Levée de la séance**

12-390-18 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 2 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 01 se résument comme suit :

Aucune question n'a été posée.

3. FINANCES**12-389-18 Adoption du budget pour l'année 2019**

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le budget pour l'année 2019, où sont présentés des revenus et affectations de 17 776 494 \$ et des dépenses totalisant 17 776 494 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal «Cités Nouvelles» pour un montant maximal de 1 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2019.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le budget pour l'année 2019 adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2019, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-390-18	Levée de la séance extraordinaire
------------------	--

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12738

Annexe B



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
12 DÉCEMBRE 2018, 19H
SUR LE BUDGET 2019
TENUE AU CENTRE HARPELL
60, RUE SAINTE-PIERRE, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE**

Je, soussignée, Me Catherine Adam, Greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionné a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis en main propre par la greffière et par courriel suivant la directive de quatre membres du conseil.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 5 décembre 2018



Me Catherine Adam, OMA
Greffière



DESTINATAIRES : Membres du conseil municipal

EXPÉDITRICE : Catherine Adam
Greffière

DATE : Le 4 décembre 2018

CC Directeur de services

OBJET : **Avis de convocation à une séance extraordinaire**
(Article 323 de la *Loi sur les cités et villes*)

Une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par Madame le maire Paola Hawa, pour être tenue au Centre Harpell situé au 60 rue Saint-Pierre, **le mercredi 12 décembre 2018 à 19 h** afin d'adopter **le budget pour l'année 2019** de la ville conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
 - 12-384-18 Ouverture de la séance
 - 12-385-18 Ordre du jour
2. **Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**
3. **Finances**
 - 12-386-18 Adoption du budget pour l'année 2019
4. **Dépôt de documents**
5. **Levée de la séance**
 - 12-387-18 Levée de la séance extraordinaire

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue le 4 décembre 2018
par Catherine Adam, greffière



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME
TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021 LORS DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018**

Je, soussignée, Me Catherine Adam, Greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de la Ville et affiché le 4 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville, à la Bibliothèque et au Centre Harpell.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 décembre 2018.



Me Catherine Adam, OMA
Greffière

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019, 2020 ET 2021

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le budget 2019 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 seront présentés lors de deux séances extraordinaires à être tenues le **mercredi 12 décembre 2018** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La séance portant sur le budget de l'année 2019 aura lieu à compter de **19 h** et sera suivie de celle relative au programme triennal des immobilisations à **19 h 30**. À chacune de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet des séances.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 décembre 2018.



Me Catherine Adam, OMA
Greffière